



La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Juin 2025

La France au pied du mur du respect du droit international en KANAKY-NOUVELLE CALEDONIE

Lors des négociations de mai dernier, tenues à Deva sur la côte Ouest de la Grande-Terre, Manuel Valls ministre des Outre-mer, a proposé un texte prévoyant une décolonisation effective, avec la souveraineté de la Kanaky-Nouvelle Calédonie, couplée à un partenariat avec la France. Cette première pour l'État français a été refusée d'emblée par la droite anti-indépendantiste de Sonia Backès et Nicolas Metzdorf qui lui oppose un projet de partition du territoire, une expérimentation de l'apartheid pour la France...

C'est la dernière chance pour la France de parachever la décolonisation de ce territoire non-autonome. Emmanuel Macron qui a repris les manettes du dossier, ouvre en ce début juillet, une rencontre « sans échéance déterminée ». Le Président qui a cautionné la déportation des dirigeants kanaks et leur embailllement durant presque un an (et de dizaines d'autres déportations actuellement recensées), qui a démontré il y a un an son mépris du respect du droit international pour les peuples colonisés, aura-t-il le courage d'expliquer à ses partenaires de coalition que le temps des colonies est terminé ? toujours est-il que la rancune est tenace chez Macron : il a refusé l'entrée du Palais de l'Élysée au président du FLNKS, Christian Tein récemment sorti de la prison de Mulhouse, la Justice estimant que la détention des militants kanaks n'était pas nécessaire.

Pour la délégation kanak « le socle des discussions se situe dans une nation avec un lien d'État à État avec la France ». Elle est porteuse du mandat clair reçu du mouvement réuni à Pouébo dans le nord-est de la Grande Terre le 28 juin : « Le FLNKS restera ferme sur son objectif ultime qui est l'accession à la pleine souveraineté car c'est sa vocation en tant que mouvement de libération nationale. »

Il faut que cesse la pratique des gouvernants français qui ont mis la conquête coloniale, la colonisation puis les décolonisations, au cœur de la recherche d'équilibres internes, politico-économiques. Aujourd'hui c'est le « soldat Bayrou » qu'il faut sauver, donc ne pas fâcher Les Républicains ; en mai 1988 le drame d'Ouvéa avait pour cadre la cohabitation Mitterrand/Chirac et d'accord Matignon en accord de Nouméa la France n'a cessé de



repousser l'autodétermination du peuple kanak jusqu'à tenter de le noyer dans un corps électoral majoritaire en colons français, objectif défini par Pierre Messmer en 1984 dans sa formule très limpide « **Il faut faire du blanc** ». Ce qui se traduit par « mettre en place une colonisation de peuplement ». Le sociologue Saïd Bouamama en analyse le mécanisme et ses effets dans un article sur son blog *Le Colonialisme de peuplement à la lumière de Fanon*.

Macron et son gouvernement ont-ils tiré les conséquences de la provocation à l'égard d'un peuple qui a eu la sagesse de patienter tant d'années en croyant à la signature de son colonisateur ? Ont-ils conscience que la dignité d'un peuple ne peut être bafouée indéfiniment ?

Messieurs et Mesdames, un peu de respect pour ce peuple autochtone qui a supporté durant les 14 derniers mois : l'état d'urgence avec 3500 gendarmes et policiers accompagnés du GIGN, la répression des manifestations, la déportation de plusieurs dizaines de kanak, dont des dirigeants et leur incarcération à 17 000 km de leurs proches durant presque un an, sans oublier les provocations et attaques de « milices blanches » (surnommées « voisins vigilants » par le procureur) qui ont tué 3 jeunes kanak en toute impunité.

Pas question que l'on nous joue le vieil air de la partition de l'archipel comme il y a 50 ans aux Comores où la France a usurpé Mayotte.

Nous sommes au 21ème siècle !

Il faut en finir avec 171 ans de colonisation de la Kanaky-Nouvelle Calédonie

MADAGASCAR

Solidarité avec les habitants de Nosy Sakatia menacés d'expulsion le 30 septembre prochain.

Les dirigeants de l'État alliés aux puissants oligarques malgaches ont décidé l'expulsion de l'ensemble des habitants des petites îles du Nord de Madagascar, les premiers déguerpissements sont prévus le 30 septembre.

C'est pourquoi le Collectif TANY a décidé d'entreprendre une action juridique au niveau international en faveur de la communauté de Nosy Sakatia. Il organise une collecte de fonds en ligne pour assurer les dépenses nécessitées par cette action

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-pour-la-defense-des-terres-malgaches-tany/collectes/solidarite-nosy-sakatia-a-besoin-de-vous>

Nosy Sakatia, une île dont la richesse en biodiversité attise les convoitises, est un fokontany, administré par le

Maire et le Préfet de Nosy Be dans la région Diana. Plus de 2.000 personnes y habitent. Sur ses 500 ha de superficie, 17 ha ont été déclarés RFT (réserve foncière touristique). En 2016, la population a reçu l'ordre de quitter l'île car une société malgache Green Mada Land venait de signer un bail emphytéotique pour 50 ans renouvelable avec l'État malgache. La communauté refuse et résiste jusqu'à présent, avec le soutien de nombreux citoyens et organisations de la société civile telles que le Collectif TANY. Malgré l'annulation de ce bail de location en 2019, par le Ministre en charge du Foncier de l'époque, les dirigeants actuels de l'État continuent à soutenir le projet de construction sur Nosy Sakatia d'un site touristique de luxe par l'entreprise Green Mada Land, dont les noms des associés tananariviens ne sont pas divulgués malgré les investigations et demandes de transparence.

Depuis décembre 2024, les actes de pressions et d'intimidations sur la

communauté se multiplient et son expulsion semble imminente. L'annonce par le Conseil des Ministres en mars 2025, de la future création d'une zone franche internationale touristique avec les Emirati, dont la localisation n'a pas été précisée renforce l'urgence de réagir.

Le Collectif TANY relaie les luttes des communautés paysannes malgaches pour sauvegarder les terres vivrières et les préservent de l'exode rural généré par l'agro-buisness, le tourisme intensif ou les projets extractivistes contraires à une politique de développement économique nécessaire au pays (177ème sur 193 dans le classement du PNUD 2024).

Une pétition est en cours sur ce sujet

[Sauvons les enfants des îles du nord de Madagascar pour le respect des droits fondamentaux](#)

AFRIQUE DU SUD

Suite du marathon judiciaire français dans le meurtre de Dulcie September

La famille de Dulcie September, ses amis et militants anticolonialistes », ont été abasourdis par l'arrêt de la cour d'appel de Paris qui a rejeté le 10 juin, la plainte déposée pour rouvrir l'enquête sur le « crime d'apartheid », un crime contre l'humanité et donc imprescriptible.

Ainsi la justice civile se refuse à faire la lumière sur l'assassinat de la représentante d'ANC en France le 29 mars 1988 à Paris. La justice persiste à couvrir les « fautes lourdes » de l'État dans ce dossier à l'enquête bâclée, la destruction de pièces sous scellées, qui auraient pu permettre de connaître les personnes et les dossiers sur lesquels la militante travaillait, en particulier sur la violation par la France de l'embargo du commerce des armes à l'Afrique du Sud. « La cour d'appel n'a pas statué sur la totalité de la procédure criminelle close en 1992, ni sur celles des scellées qui incluaient des restes humains de Dulcie September, estimant qu'elle n'en avait pas les pouvoirs. Le crime d'apartheid n'est pas davantage jugé et, par cet arrêt, le droit international marque un recul », a déclaré Me Laurin à la sortie de

l'audience. Dans sa plaidoirie du 2 avril dernier il avait notamment souligné « On nous dit que « c'est ancien, c'est prescrit, c'est irrecevable », mais nous refusons qu'on inflige ainsi à Dulcie September une deuxième mort, judiciaire cette fois. » Jacqueline Derens, amie et collaboratrice de Dulcie déclare à l'Humanité « La justice ne veut pas se mêler de ce crime, parce que c'est un crime politique. Sur certains aspects, la cour d'appel nous donne raison, mais pour aussitôt trouver des arguments contraires qui maintiennent une forme de statu quo. »

L'espoir réside dans l'unité spéciale d'investigation les Hawks chargée par la Commission Vérité et Réconciliation de complément d'enquête pour les crimes sur lesquels elle ne pouvait pas se prononcer qui a entendu Jacqueline Derens et la mise en œuvre de la collaboration judiciaire entre la France et l'Afrique du sud qui devraient permettre d'avancer vers la vérité. La décision de la procureure du pôle anti-terroriste chargé de ce type de dossier, de changer le statut de Dulcie de « prévenue » à « victime » dans le registre des scellés est aussi un signe de bonne volonté pour élucider cette affaire. La famille et Maître Laurin ont décidé de porter l'affaire devant la Cour de cassation.

KENYA

Mort d'un blogueur en détention

Albert Ojwang 31 ans, arrêté le 6 juin pour avoir publié ce que les autorités qualifient de "fausses informations" à l'encontre du chef adjoint de la police, a été retrouvé mort deux jours plus tard au commissariat central. La police avait affirmé qu'il s'était "cogné la tête contre le mur de sa cellule", version remise en cause avec l'autopsie pratiquée le 10 juin.

L'affaire a provoqué une onde de choc dans tout le pays et ravivé les critiques contre les violences policières et l'impunité. Le 7 juin, une manifestation pacifique a rapidement tourné à la confrontation dans le centre-ville de Nairobi. Des policiers en tenue anti-émeute ont affronté les protestataires. Les manifestants ont dénoncé la présence d'individus en civil, qu'ils accusent d'être envoyés par les autorités pour infiltrer et saboter

les rassemblements.

Les appels se multipliaient pour demander la démission d'Eliud Kipchoe Lagat. Ce dernier affirme avoir pris la décision de sa mise en retrait « *en toute bonne conscience* » et « *au regard de l'enquête en cours concernant l'incident malheureux de la mort d'Albert Ojwang* ». Pour la Commission kényane des droits humains, cela « ne suffit pas » elle l'accuse d'être le « *suspect principal dans le meurtre d'Albert Ojwang* » et devrait « *quitter définitivement son poste, être arrêté et poursuivi* ».



© Andrew Kasuku / AP

TUNISIE

Durcissement des atteintes à la liberté d'expression



Sonia Dahmani, avocate et chroniqueuse de 60 ans, opposante au président Kaïs Saïed, avait écopé de 8 ans de prison ferme pour avoir dénoncé le traitement des migrants en Tunisie ; elle vient de se voir infliger deux années supplémentaires de prison par un tribunal. Son arrestation brutale le 11 mai 2024 par des policiers encagoulés dans les locaux de la Maison des avocats à Tunis, avait été transmise en direct par la télévision. Les avocats ont manifesté deux jours après devant le palais de justice de Tunis pour réclamer sa libération.

ALGÉRIE

Incompréhensible condamnation d'un journaliste français

Christophe Gleizes, pigiste pour les magazines Sofoot et Society est venu en mai 2024 faire un reportage sur un des plus grands clubs de foot algérien, la Jeunesse Sportive de Kabylie. Il a été arrêté à Tizi Ouzou peu après son arrivée et mis sous contrôle judiciaire. Il a été condamné le 29 juin à 7 ans de prison pour « *apologie du terrorisme* » et « *possession de publications dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national* ».

En fait il avait des échanges professionnels avec un des dirigeants du club de foot, par ailleurs, à la tête du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK). Pourtant l'instruction du dossier judiciaire a fait apparaître que les contacts du journaliste avec ce club remontent à 2015, avant même que le MAK soit catégorisé comme terroriste. La défense du journaliste a fait appel.

Confirmation en appel de la condamnation de Boualem Sansal
L'écrivain franco-algérien détenu

depuis novembre 2024 a vu sa peine de 7 ans de prison confirmée par la cour d'appel.

Ces deux affaires auraient pu se régler par une expulsion du territoire, elles ont pris des proportions d'ampleur du fait de la détérioration des relations entre la France et l'Algérie, après que Macron ait renoncé à œuvrer pour le droit à une autodétermination pleine et entière des Sahraouis en soutenant le plan d'autonomie du Maroc sur le Sahara occidental.

MAURICE

Le report de l'âge de la retraite à 65 ans crée amertume, colère et sentiment de trahison

Depuis 1958 tout Mauricien y avait droit dès 60 ans, sans condition de revenus ou de durée de cotisation. Son montant est de 15 000 roupies (environ 75% du

salaire minimum). Le gouvernement en place depuis octobre 2024, a décidé de repousser l'âge d'accès à la pension de vieillesse à 65 ans.

Le 21 juin ils étaient des milliers dans les rues de la capitale et des villes du pays. Retraités, futurs bénéficiaires, travailleurs précaires et jeunes citoyens

exprimaient leur colère et leur sentiment de trahison face à une réforme qu'ils estiment en rupture totale avec les promesses électorales et déconnectée des réalités sociales. Femmes au foyer, travailleurs manuels, pères de famille ou d'étudiants ont dénoncé une décision perçue comme brutale, prise sans concertation avec la population.

Beaucoup dénoncent un déséquilibre entre les efforts demandés aux citoyens ordinaires et les avantages maintenus pour les anciens élus.



Au micro d'Abdoollah Earally de RFI, tous font entendre leur colère :

Malina, 32 ans de Quatre Bornes : « Nous sommes à un moment critique car nous constatons que ce gouvernement utilise une certaine politique ultra-libérale qui va mettre notre pays en danger. »

Sanjeeta, 59 ans de Goodlands "J'aurai 60 ans cette année-ci au mois d'octobre. Je suis fatiguée de travailler. Je pensais qu'avec ma pension, j'allais arrêter de travailler car j'ai des problèmes de santé."

Christian Bernard, 63 ans de Sorèze "Je suis activiste, président d'association à Tranquebar, j'ai défendu la cause, on s'est déjà bien fait avoir par le gouvernement. Leurs discours avant les élections et leurs discours post-électorales sont complètement différents. Je suis là pour défendre les droits acquis. Il est vrai qu'une retraite à 60 ans dans le monde il n'y en a pas beaucoup. Mais on ne doit rien imposer, mettre les gens devant le fait accompli du jour au lendemain et surtout après avoir fait des promesses immenses. C'est anormal de pousser une fausse raison de caisse vide".

Matteo, 16 ans de Pointe aux Sables "J'accompagne mes parents qui ne toucheront pas leur pension l'année prochaine. C'est injuste ! Il y a des choses plus importantes auxquelles le gouvernement devrait s'attaquer, comme trouver de nouvelles niches de développement ou encore trouver des investisseurs, les gros capitalistes qui se sont faits beaucoup d'argent

pendant des années, il faut les faire investir dans le pays, dans de nouveaux projets. Le peuple a élu ce gouvernement pour qu'il réfléchisse et trouve des solutions pour faire progresser le pays, pas que l'on se retrouve la veille de toucher sa pension avec un coup de poignard dans le dos."

Akshita, 22 ans New Grove « 65 ans, c'est exagéré ! Non seulement pour ceux qui font un travail manuel, mais aussi pour ceux qui travaillent sous pression. Ce n'est pas parce que nous sommes jeunes que cela ne nous regarde pas. C'est une affaire nationale. Je pense à mes parents. Le gouvernement n'a pas pris en considération qu'il y a des métiers où les gens ne peuvent pas continuer à travailler au-delà de 60 ans et surtout de nombreuses personnes dépendent de cette pension dès qu'elles atteignent 60 ans. »

François Henry, vice-président du Regroupement Artisan Morisien :

« Faire entendre notre voix. Tel est le but du Regroupement Artisan Morisien (RAM) regroupant les self-employed des quatre coins de l'île dans le domaine de la construction et de l'artisanat. Je suis le vice-président de ce groupe qui compte au moins 5000 membres. À 50 ans, on a déjà en tête ce qu'on fera à 60 ans après des décennies de travaux acharnés. Ce virage à 180° du duo Ramgoolam/Bérenger est indigne. Raison pour laquelle on s'est rallié au mouvement Pa touss nous pensyons. On entend mener des campagnes à travers l'île pour acculer le gouvernement. Je constate que des comités ont été mis sur pied pour un éventuel ciblage qui pourrait favoriser les desseins des Mauriciens qui exercent des métiers pénibles, comme nous. Sauf qu'on ne l'entend pas de cette oreille car il y a d'autres salariés comme les policiers, le personnel de santé ou les chauffeurs d'autobus qui, eux aussi, arrivent au bout de l'effort à 60 ans. Non aux deux poids deux mesures ! »

Vijay, 59 ans, Rose-Hill « À 59 ans, je piaffais d'impatience de prendre ma retraite dans quelques mois et de profiter de la vie après tant de sacrifices. Mes plans étaient sur la table, mais c'était sans compter cette décision du gouvernement. Elle est brutale et je pense que l'absence de consultation préalable est une erreur monumentale. L'excuse des problèmes économiques ne tient pas la route. C'est du réchauffé. »

BÉNIN

54 militaires tués dans des attaques djihadistes

Le Bénin a subi en avril une double attaque des plus meurtrières du GSIM, affilié à Al-Qaïda] depuis le début des opérations terroristes dans le nord du pays. 54 militaires ont péri au sein de deux positions béninoises de l'opération Mirador dans la zone dite du "parc national du W", non loin des chutes d'eau de Koudou et du triple point.

Pour les autorités du pays, c'est la conséquence de la défaillance des voisins, le Burkina Faso et le Niger qui peinent dans leur lutte contre le péril sécuritaire. Au Burkina Faso, des pans entiers du territoire national échappent au contrôle des autorités de transition. Même s'il faut bien admettre que la crise politique entre la Cedeao et l'AES ne facilite guère une synergie qui se révélerait pourtant bien utile pour tout le monde.

Boubacar Sanso Barry journaliste du site guinéen *Le Djely*, (le "griot" en langue mandingue), souligne pour sa part l'importance pour les organisations comme la Cedeao de trouver une solution au problème sécuritaire dans la région... sans l'aide des grandes puissances « *La prévention et la riposte étant rendues particulièrement difficiles par les tensions entre les pays de la Cedeao [Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest] et ceux de l'AES. Tensions qui laissent peu de chance à une coopération sécuritaire, sans laquelle toute la région ouest-africaine pourrait être engloutie par la spirale djihadiste.*



On sait que les terroristes rêvent d'étendre leur zone d'influence vers les pays côtiers. Ils pourraient très vite se rendre maîtres absolus du golfe de Guinée, une menace pour les navires de ravitaillement de la région et

des attaques contre des intérêts économiques locaux et étrangers avec une perturbation des activités économiques dans les pays situés le long de l'océan Atlantique. D'où la nécessité de ne pas banaliser ces incursions récurrentes contre le Bénin et le Togo en particulier.

Pour le bien de tous, il faudra qu'au-delà des querelles et des divergences les parties trouvent le moyen de travailler ensemble pour pouvoir faire face à certains défis. Dans l'absolu, personne ne demande que les pays de l'AES reviennent dans l'espace Cedeao. Mais si les contacts sont totalement rompus et que des espaces d'échanges et de collaboration ne sont pas instaurés, les criminels et autres bandits qui écumant la région ne pourront qu'en profiter. En conséquence, l'histoire ne doit guère se répéter. Le défi sécuritaire, l'organisation doit en faire sa priorité. Elle devra faire montre de compassion à l'égard des pays visés et aider à mobiliser les ressources, y compris humaines, pour vaincre le mal. Et surtout, dans cette riposte à opérer, la Cedeao doit être en première ligne. C'est ce qu'on attend d'elle. Une question aussi cruciale que celle de la défense et de la sécurité d'un pays de la Cedeao ne doit plus être confiée ni à la France, ni à la Russie, ni à aucune autre puissance du genre. Après tout, une organisation sous-régionale digne de ce nom doit a minima pouvoir garantir la paix et la sécurité aux populations qui évoluent sur son espace. »

SAHARA OCCIDENTAL

**Dans les prisons marocaines
tout est prétexte à pourrir le quotidien des prisonniers
politiques sahraouis du groupe de Gdeim Izik**

Prison de Tiflet2 : Abdallahi Abbah, a subi un grave étouffement respiratoire dans la matinée du mardi 24 juin, après que des agents de la prison aient désinfecté sa cellule avec des pesticides sans lui donner la possibilité de quitter les lieux. Il a dû être transporté à l'infirmerie de la prison dans un état critique. De plus l'intervention des agents a été accompagnée de violences verbales et physiques.

Prison de Kenitra : Même punition pour Abdallahi Lehfaouani qui a subi un violent étouffement lors de la désinfection des cellules avec des pesticides toxiques, sans préavis ni protection. Il n'a reçu aucun secours médical après l'incident.

Prison d'Ait Melloul : Ibrahim Daddi Ismaili s'est vu refuser 15 séances de physiothérapie recommandées par un médecin le 21 mai 2025 pour une blessure au genou droit, aggravant ainsi son état de santé.

Des défenseurs des droits de l'homme agressés

La rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains, Mary

Lawlor a exprimé, vendredi, ses inquiétudes sur les réseaux sociaux : "J'ai reçu des informations inquiétantes sur des violences de la police marocaine à l'encontre des défenseurs des droits humains sahraouis Sidi Mohammed Daddach et Mustapha Dah, à la suite d'un événement commémoratif annuel le 19 juin. Les autorités marocaines doivent mettre fin à la répression des défenseurs des droits humains (DDH) au Sahara occidental».

Aucune manifestation publique n'étant tolérée, ce jour-là les Sahraouis commémoraient clandestinement le 55ème anniversaire de l'Intifada de Zemla, soulèvement historique du 17 juin 1970 contre l'occupant espagnol, mené par Mohamed Sidi Brahim Bassiri. Mohamed Hamia, seul militant survivant de cette époque résidant au territoire occupé, participait au



DANS NOS BELLES COLONIES

La RÉUNION

Bonne nouvelle

A l'issue de 4 ans de procédure, *l'UFC-Que Choisir* sort enfin gagnante du procès contre *Cise-Réunion*, filiale du groupe privé SAUR, reconnue coupable de distribution d'eau impropre à la consommation par le tribunal judiciaire de Saint-Denis.

Après une première condamnation en 2019 pour le même motif, l'opérateur privé a poursuivi l'acheminement d'une eau non potable, affectant le quotidien de nombreux Réunionnais. *Cise-Réunion* est **condamnée à indemniser 89 309 clients** à hauteur de 54 centimes par jour et par abonné pendant toute la durée de la période durant laquelle

l'eau ne remplissait pas les conditions sanitaires attendues.

Un moment historique pour *UFC-Que Choisir* et pour la défense du droit fondamental de l'accès à l'eau dans le contexte climatique actuel.

La gestion de l'eau sur l'île est une question de santé publique dont le gouvernement doit se saisir rapidement.

MAYOTTE

Démenti de "la République une et indivisible »

L'État français rajoute au désastre humain et matériel du cyclone Chido, une discrimination des droits aux habitants de ce territoire de 374km², usurpé lors du référendum d'autodétermination des Comores en 1975. Cette infraction au droit international a valu à notre pays plusieurs condamnations de l'assemblée générale de l'ONU.

Manuel Valls, Ministre des Outre-mer, a fait adopter au Sénat son projet de loi de programmation pour « la refondation de Mayotte ». Non pas pour aider les plus précaires qui n'ont pu compter que sur eux-mêmes ces derniers mois, mais pour restreindre encore les conditions d'accès au séjour des parents étrangers d'enfants français. Il prévoit la mise en place de « lieux spécialement adaptés » à la rétention de familles accompagnées de mineurs, ou même d'y intégrer l'obsession de l'extrême droite : le retrait des titres de

séjour des parents d'enfants considérés comme menaçant l'ordre public.

Les sénateurs mahorais ont tenté d'inscrire la levée des titres de séjour territorialisés, qui interdisent aux immigrés (la moitié de la population) de se rendre à La Réunion ou en France.

Alors que ces mesures sont la négation du principe de « la République une et indivisible », le ministre ose affirmer : « *Nous avançons résolument vers l'égalité réelle pour les Mahorais* ». Même sur les bancs du Sénat la stupeur fut de mise. « *On s'est abstenus parce qu'il y a des éléments sur lesquels on est en profond désaccord, notamment sur le durcissement des conditions de vie des étrangers, avec ou sans papiers* » déclare Evelyne Corbière Naminzo du CRCE-K de La Réunion qui s'indigne « *L'État met tous les malheurs de Mayotte sur le dos des étrangers* » alors que l'île est entrée dans une saison sèche qui verra la multiplication des coupures d'eau, et que « *l'urgence est d'abord sociale* ».

GUYANE FRANÇAISE

Retour à sa fonction d'origine ?

De 1852 à 1953, la Guyane française a servi de bagne à l'État qui nommait pudiquement "colonies pénitenciaires" ses lieux d'exil à travers le monde.

« *Éloigner les indésirables est un vieux réflexe, qui appartient de longue date à l'arsenal des peines. Les Athéniens frappaient d'ostracisme les citoyens soupçonnés d'aspirer au pouvoir personnel, la République romaine*

proscrivait ses opposants et les sociétés médiévales eurent largement recours au bannissement. Les galères, dont la longue histoire

croise jusqu'au XVIIIe siècle celle des États occidentaux, étaient plus efficaces encore puisqu'elles mettaient au travail ceux dont on voulait se débarrasser. » rappelle Dominique Kalifa dans un article sur le site *L'Histoire*.

Durant cent ans, la Guyane française a ainsi accueilli plus de 70 000 détenus venus de tout l'empire français. Grâce au Ministre de la Justice français, plus de 70 ans après la fin de cette période sombre de l'histoire, ces fantômes du passé reviennent dans les mémoires guyanaises.

C'est à la mi-mai, que Gérald Darmanin a annoncé la construction d'une nouvelle prison de haute sécurité en Amérique du sud en

2028, pour un coût estimé à 400 millions d'euros.

Son principal objectif est de "mettre hors d'état de nuire" les trafiquants de drogue les plus dangereux et les islamistes radicaux. (A l'exemple de l'ancien régime sous Louis XV, qui avait confié le transfert en Louisiane de condamnés, de vagabonds et de «femmes de mauvaise vie», à la Cie du Mississippi.

Darmann a justifié sa décision en invoquant la présence en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique (autres territoires français d'Amérique) de "49 bandes de trafiquants de drogue" considérées comme "extrêmement dangereuses". Une

annonce qui a suscité la colère de la population guyanaise. Les députés guyanais fustigent cette décision totalement arbitraire. Davy Rimane (France Insoumise) déclare à BBC Mundo "Le ministre n'a consulté personne, pas même les députés de Guyane, et c'est pourquoi il y a une forte opposition de la part des politiciens guyanais et de la population en général". Jean-Victor Castor député GDR confie à l'Humanité "C'est de la provocation purement Darmanin. Un rapport infect avec les peuples et les élus des territoires d'outre-mer. Il a enterré le processus d'autonomie de la Guyane de manière unilatérale, après avoir promis un statut similaire à la collectivité de Corse. Aucun élu de Guyane n'a été consulté, j'y vois une forme d'inculture, de méconnaissance totale des gens. (...)

La Guyane est encore sous statut colonial. L'élite française a toujours eu ce rapport de verticalité. C'est dans l'ADN de la grande majorité des dirigeants encore aujourd'hui. Ils n'arrivent pas à s'affranchir de cette conception.

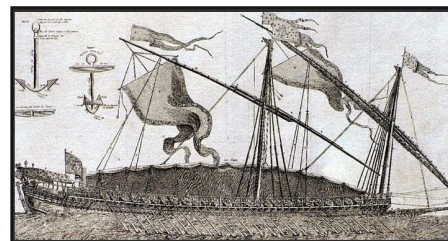
La Guyane, terre de peuplement, terre de bague. Ça continue. Ce projet fait insulte à notre histoire. On nous annonce un projet très coûteux. De mon côté je réclame de façon spécifique une loi de programmation avec des investissements massifs sur au moins dix, quinze ans pour rattraper le retard et anticiper la croissance démographique. (...)

A propos du trafic de cocaïne. On propose 3000 à 10 000€ à des gens de tout âge pour faire la mule. Il faut s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. Le terreau c'est la

situation économique et sociale désastreuse qui se dégrade d'année en année".

Réhabiliter les galères ?

Les mauvaises langues racontent qu'on l'a échappé de peu...



Démagogue mais pragmatique, notre Ministre aurait pu tenter de justifier qu'utiliser des "galères version 21ème siècle", allierait l'avantage de faire travailler ces malotru.es dès l'embarquement tout en réduisant l'empreinte carbone et le coût du voyage! (ndr)

SCIENCES ET TECHNIQUES

Afrique du Sud le site préhistorique de Sterkfontein rouvre au public

Suite à des dégâts provoqués par une inondation, les grottes de Sterkfontein, au nord-ouest de Johannesburg, ont été fermées au public plus de deux ans. Elles viennent de rouvrir au sein d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco où ont été retrouvés le plus grand nombre de fossiles d'australopithèques.

Un site important des recherches paléontologiques situé à 60 mètres sous terre.

C'est notamment sur ce site que les paléontologues ont découvert le 6 septembre 1994 le squelette, complet à 90%, de Little Foot, un australopithèque qui avait chuté dans le gouffre qui conduit à la grotte il y a des millions d'années. Selon Job Kibii, responsable des lieux pour l'université de Wits, beaucoup de secrets sont toujours enfouis. Il compte sur les technologies qui évoluent développent de nouvelles méthodes d'excavation pour les mettre à jour dans l'avenir.

Claire Bargeles explique sur RFI que Sterkfontein n'est pas la seule grotte de calcaire de la vallée, connue sous le nom du « Berceau de l'humanité », du fait du nombre impressionnant de fossiles retrouvés, si bien conservés grâce à la géologie des lieux. Mais ce site a vraiment quelque chose en plus, selon le chercheur de l'université de Wits, Dominic Stratford : « Sterkfontein a d'abord été utile en tant que ressource économique, pour le développement de la ville de Johannesburg, en fournissant de la chaux pour le secteur industriel. Cela a changé à partir de 1936, les lieux se transformant en un site de connaissances intellectuelles, et ces 89 dernières années, ces grottes ont contribué de manière significative et majeure aux études autour de l'origine de l'Homme.

C'est un système assez grand, par rapport au reste du Berceau de l'humanité, avec 5 km de chambres et de passages ; dans le passé, il y avait plusieurs entrées qui pouvaient être utilisées.

Une des raisons principales qui explique que le site est

particulièrement intéressant, c'est que ces grottes ont commencé à s'ouvrir à la surface très tôt, et ainsi, elles ont pu capturer des choses vraiment anciennes. On a des dépôts très vieux qui pourraient peut-être remonter encore plus loin que plusieurs millions d'années. Donc en raison de sa taille et de son ouverture précoce, Sterkfontein est pour l'instant unique au sein de la zone du berceau de l'humanité. »



Le squelette de «Little Foot», l'un des ancêtres de l'homme

CULTURE

CINÉMA

Soudan souviens-toi

de Hind Medded



La documentariste et journaliste française s'est rendue au Soudan au printemps 2019 après la chute du dictateur Omar el-Bashir. Elle y est retournée plusieurs fois jusqu'en avril 2023, pour filmer une transition difficile vers un gouvernement civil, puis la reprise en main par les militaires.

Le titre de son beau film empli à la fois d'une énergie communicative et d'une émotion poignante, fait référence aux vers écrits par un poète soudanais de 21 ans désormais réfugié au Qatar, qui s'est mis dans la peau d'un jeune homme tué dans une manifestation contre la dictature :

« Souvenez-vous de moi quand la paix reviendra, quand vous reconstruirez le pays, quand vous planterez un arbre et qu'il donnera des fruits au goût sucré. »

Le documentaire s'affirme comme une mémoire vive des dimensions culturelles et artistiques de cette révolution avortée. Soif de liberté et créations tous azimuts sont

indispensables à travers les chansons entonnées en chœur dans les rues, les fresques murales qui rendent hommage aux victimes de la répression, les poèmes scandés, rappés ou slamés lors d'un sit-in géant à Khartoum.

La jeunesse des protagonistes, dont beaucoup ont été contraints à l'exil, est frappante. Tout comme l'importance du rôle des femmes au sein de ce mouvement démocratique, dans un pays qui fut longtemps soumis à une application rigoriste de la loi islamique.

Samuel Douhaire *Télérama*

LIVRES

Un historien à Gaza de Jean Pierre Filiu

L'historien arabophone rapporte de son séjour d'un mois en décembre 2024 dans l'enclave palestinienne de Gaza, un récit glaçant qui dépasse l'entendement.

Là où la vie débordait, malgré la guerre et le blocus colonial, il découvre ruines et désolation. La population entassée dans des camps de réfugiés, devenus de véritables souricières. « La méthodologie de son journal de bord est implacable et bouleversante. Chaque chapitre donne la mesure de l'anéantissement de la politique d'occupation qui pousse l'ignominie jusqu'à se rendre complice des pillards de l'aide humanitaire, sous le fracas des bombes, faisant main basse sur ce territoire stratégique. (...) »

Les 2 cartes qui encadrent l'ouvrage illustrent la stratégie d'annexion et le nettoyage ethnique en cours pour y parvenir. Le professeur en science politique se penche également sur le rôle des acteurs palestiniens et les conflits qui les opposent ; il pointe les responsables internationaux, complices d'une tragédie qui n'est pas insurmontable, à la condition d'agir. Et vite.

Caty Dos Santos *l'Humanité*

224 pages Editions Les Arènes 19€

Zam-Zam d'Eugène Évodé

Dans son dixième roman qui colle au réel africain halluciné, l'écrivain camerounais nous entraîne dans le sillage d'Onisha, rebelle Princesse imaginaire, contrainte de fuir son pays.

A Pamanga où elle se réfugie, elle insuffle son enthousiasme à la population sur laquelle une pandémie de pessimisme s'était abattue : elle crée des manifestations improbables comme « la foire des têtes récalcitrantes » du continent en réunissant les « Africains les plus intransigeants ». Le Sultan, séduit par le résultat, ordonne alors la « diplomatie du rire » pour combattre le virus. Désormais sur les antennes radios seuls les rythmes endiablés, tels ceux de Fella Kuti sont autorisés ; l'obligation de sourire est de mise, sous peine de poursuite.

La fable est truffée de jeux de mots et de références aux romanciers du continent, tels Mongo Beti. Zam-Zam (nom donné aux fous au Cameroun), un dur à cuire à la neurasthénie hilarante, doté de pouvoirs secrets, est congédié lors d'une nuit « des joutes oratoires et des taloches ». Ce dernier roman confirme le talent de l'auteur d'une œuvre de moins de 20 ans.

Humanité magazine

Gallimard 98 pages 15€
Collection « Continent noir »